

APPEL À CONTRIBUTIONS : EAU, DECHETS ET ÉNERGIE**CONTRIBUTION DES SERVICES « ASSAINISSEMENT / EAU POTABLE » AUX STRATEGIES ET DEMARCHES BAS CARBONE****LE CONTEXTE**

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) définit la trajectoire qu'entend prendre la France pour atteindre la neutralité carbone en 2050, engagement qu'elle a pris suite à la COP 21. La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 a réaffirmé cet objectif nécessaire et fixé l'engagement de réduction des gaz à effet de serre (GES) d'au moins 55% d'ici à 2030.

L'efficacité énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le développement des énergies renouvelables (dont la récupération d'énergie sur le cycle de l'eau ou la valorisation du patrimoine) mais aussi plus généralement l'adaptation technologique des outils de production, de traitement ou de distribution permettant de réduire les émissions de GES sont au cœur des stratégies de décarbonation des services d'eau et d'assainissement.

Comment les services d'eau et d'assainissement peuvent modifier leurs processus de production et de consommation d'énergie de manière structurelle ?

LES OBJECTIFS

Ce dossier technique traite **des méthodes d'évaluation des émissions de gaz à effet de serre, de réduction des émissions de GES, de l'efficacité énergétique, de la production d'énergies renouvelables et de récupération (autoconsommation et transfert d'énergie vers d'autres consommateurs) et des actions menées en matière d'émissions de gaz à effet de serre évitées**, au niveau des services d'eau et d'assainissement et de leurs infrastructures « assainissement / eau potable ». Il concerne l'adaptation technologique des outils de production, de traitement, de transport ou de distribution, ainsi que les nouveaux procédés et les procédés éprouvés adaptés à de nouveaux territoires ou de nouveaux usages. Il concerne également les méthodes d'évaluation des différents GES (dioxyde de carbone, méthane ou protoxyde d'azote) ou d'évaluation environnementale (BEGES, ACV, ...) qui accompagnent la mise en œuvre et le suivi des actions. Sont notamment recherchés :

- les retours d'expérience ou des témoignages pragmatiques des acteurs opérationnels discutant notamment de la conception ou de l'optimisation de la production/consommation énergétique, de la réduction des émissions de GES sur ces outils et infrastructures, ou des exemples concrets de création de puits de carbone ;
- la description d'expérimentations innovantes pour répondre à ces objectifs ;
- les points de vue d'experts sur les bonnes pratiques en termes de conception ou d'exploitation ;
- l'évaluation de méthodes, outils, technologies participant à l'optimisation de la production et/ou de la consommation d'énergie ou encore de la réduction des émissions de GES sur ces infrastructures et outils.

L'ÉCHEANCIER

Lancement de l'appel à contributions.....	1 ^{er} mars 2022
Date limite pour soumettre une contribution.....	20 juillet 2022
Publication prévisionnelle dans la revue TSM.....	1 ^{er} semestre 2023

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les articles à paraître dans la revue scientifique et technique *TSM* sont soumis à l'approbation du comité de lecture de la revue et ne doivent pas présenter un caractère publicitaire ou pseudo-publicitaire.

Le comité de lecture est un organe décisionnel, chargé de donner un avis à caractère scientifique et technique sur les articles soumis avant publication dans *TSM*, qui doivent répondre aux guides des auteurs et au présent appel à contributions.

Les différents documents dédiés aux auteurs sont disponibles sur le site Internet de TSM et les articles devront être soumis en ligne : astee-tsm.fr/pour-les-auteurs/soumettre-un-article/. Pour toutes autres demandes, merci d'envoyer un courriel à redaction.tsm@astee.org.